

***DEUXIEME PARTIE : SYNTHESE DES
ENJEUX ET DEFINITION DES OBJECTIFS***

CHAPITRE I- ANALYSE ECOLOGIQUE ET FACTEURS D'EVOLUTION

I.A RESPONSABILITE DU SITE POUR LA CONSERVATION DE LA BIODIVERSITE

Les habitats naturels d'intérêt communautaire :

Les habitats d'intérêt communautaire identifiés sur le Val d'Allier, typiques des vallées des grands cours d'eau, sont en régression à l'échelle européenne. Ces habitats sont généralement représentés par des communautés végétales propres au bassin de la Loire.

A l'échelle du site, les enjeux les plus forts concernent :

- les forêts alluviales à bois tendre (intérêt prioritaire et enjeux faunistiques) ;
- les pelouses pionnières à orpins et à Corynéphore ;
- les boires, dont il faut distinguer deux types : celles en communication avec l'Allier, au moins lors des crues hivernales avec la rivière (favorables à la Bouvière et autres poissons) et celles isolées de l'Allier (favorables à la Cistude d'Europe) ;
- la végétation annuelle du *Chenopodium rubri* (habitat de grève) qui abrite deux plantes et des oiseaux nicheurs remarquables ;
- la végétation annuelle du *Nano-cyperion*, où l'on trouve des espèces remarquables.

Les espèces d'intérêt communautaire

A l'échelle nationale et européenne, les espèces directement liées à la rivière (le Castor d'Europe, la Loutre, 5 espèces de poissons dont 3 grands migrateurs, le Gomphe serpent) représentent le principal enjeu du site.

Le Val d'Allier Nord a une responsabilité particulièrement forte pour la préservation d'une population de Saumon atlantique spécifique du bassin de la Loire. Cette espèce ne se reproduit toutefois pas sur le site qui constitue uniquement un axe de migration.

A l'échelle du site, deux espèces semblent rares et menacées : La Loutre (qui semble en phase de recolonisation) et la Cistude d'Europe.

En ce qui concerne les insectes, l'Agrion de Mercure était relativement rare lors des prospections, mais il peut s'agir d'une simple variation interannuelle, et non d'un déclin de la population. Le Gomphe serpent, le Cuivré des marais et le Lucane cerf-volant sont bien représentés mais de manière inégale suivant les secteurs. Cette répartition est à mettre en lien avec l'état de conservation de leurs habitats (cours d'eau, forêts alluviales, prairies). Le Grand capricorne est en revanche peu présent, du fait semble-t-il du manque d'habitats propices.

Pour les poissons, La Bouvière et le Toxostome sont présents mais l'état des populations dans le Val d'Allier n'est pas connu.

Pour la Barbastelle, le site du Val d'Allier ne constitue pas un habitat de prédilection.

Quant au Triton crêté et au crapaud sonneur, les habitats potentiels pour ces deux espèces se situent plutôt à l'extérieur du site.

I.B PRINCIPALES EXIGENCES ECOLOGIQUES DES HABITATS ET ESPECES

Les habitats naturels d'intérêt communautaire :

Plusieurs exigences écologiques sont indispensables à la conservation de ces différents habitats d'intérêt communautaire.

* Une **dynamique fluviale active** et un **espace de liberté** de la rivière suffisant. Ceci pour plusieurs raisons :

- l'espace de liberté permet d'augmenter les superficies de milieux naturels fluviaux de part et d'autre de la rivière ;
- la dynamique fluviale permet la restauration d'habitats de grève constitués d'une végétation annuelle sur des sédiments non stabilisés et remaniés fréquemment lors des crues annuelles ;
- elle permet également la reconstitution et la "régénération" des habitats : en l'absence d'intervention de l'homme ou de la rivière, les boires et les pelouses à orpins évoluent vers d'autres milieux (notamment des fourrés arbustifs) et disparaissent. La dynamique fluviale permet de les recréer en permanence par remaniement du lit et des alluvions ;
- l'action érosive des crues permet de maintenir les forêts alluviales à bois tendre, habitat d'intérêt communautaire qui, sans cela, évolue vers la forêt à bois dur.

* Une **eau de bonne qualité**, plus particulièrement pour les boires, mais également pour la végétation oligotrophe des grèves.

* La **présence d'une mosaïque d'habitats naturels**, d'intérêt communautaire ou d'enjeu plus local, étroitement imbriqués, non affectée par diverses activités économiques (mise en culture, extraction de granulats, voiries, constructions, ...).

* Un **niveau d'eau** suffisant permettant l'alimentation des boires et le maintien des caractéristiques des forêts alluviales.

Les espèces d'intérêt communautaire :

La préservation des espèces d'intérêt communautaire nécessite :

- une **continuité longitudinale** permettant la libre circulation des espèces, tant aquatiques (poissons migrateurs : Saumon atlantique, Grande alose, Lamproie marine) que terrestres (en maintenant une bande minimale de milieux naturels terrestres en bordure de l'Allier);
- une **continuité transversale** entre l'Allier et les milieux naturels relictuels du lit majeur (notamment le maintien de corridors entre les boires et l'Allier) ;
- des **annexes hydrauliques connectées**, qui constituent l'habitat de reproduction de la Bouvière ;
- des **faciès de cours d'eau variés**, notamment des zones peu profondes avec des courants rapides et des substrats grossiers pour la reproduction de la Grande Alose et du Gomphe serpent. Ces espèces se rencontrent en effet préférentiellement sur les sections soumises à une forte dynamique ;
- le maintien des forêts alluviales à bois tendre et de jeunes peuplements de saules et peupliers pour le Castor d'Europe (formations végétales favorisées par la dynamique fluviale) ;
- des forêts alluviales denses et diversifiées, qui constituent des gîtes pour la Loutre d'Europe (dont la recolonisation du site est en cours) et des zones de chasse pour la Barbastelle ;

- des sites favorables à la Cistude d'Europe comprenant des habitats aquatiques stagnants déconnectés de l'Allier et peu soumis aux crues (boires éloignées du lit mineur) ou des petits ruisseaux affluents à courant lent, ainsi que des zones de ponte à proximité (pelouses sèches ou prairies sableuses) ;
- des petits ruisseaux de bonne qualité écologique (eau peu polluée, bordure de végétation naturelle) favorables à l'Agrion de Mercure ;
- des biotopes riches en Oseilles (*Rumex*) de type prairie ou friche humide, propices au Cuivré des marais ;
- une bonne qualité de l'eau pour la plupart des espèces aquatiques, tant au niveau des eaux courantes (les secteurs les plus sensibles étant les zones de reproduction de la Grande alose et du Gomphe serpentín), que des milieux stagnants (Cistude d'Europe).

En conclusion, les habitats et espèces d'intérêt communautaire ont des exigences variées, et leur préservation nécessite le maintien d'une mosaïque de biotopes :

- des milieux secs à aquatiques, en passant par les formations végétales humides ;
- des eaux courantes aux eaux calmes et stagnantes,
- des biotopes ouverts (pelouses et prairies) aux milieux fermés (forêts).

I.C PRINCIPAUX FACTEURS D'EVOLUTION

Les facteurs d'évolution majeurs des habitats et habitats d'espèces doivent être séparés en deux catégories : les facteurs favorables à un bon état de conservation et ceux qui sont défavorables.

I.C.1 Les facteurs défavorables à la préservation du patrimoine naturel

a) Un facteur majeur : la perturbation de la dynamique fluviale et la restriction de l'espace de liberté

Le maintien de la dynamique fluviale et de l'espace de liberté de la rivière est très favorable à la conservation de la plupart des habitats et espèces d'intérêt communautaire.

Un hydrosystème fluvial naturel est caractérisé par une diversité géomorphologique dont le moteur est, notamment dans un cours d'eau à méandres, l'érosion des berges et la migration latérale du chenal vif.

Ces processus d'érosion (transport de sédiments, dépôt, recouplement de méandres) ont pour effet de créer, détruire, recréer, à une échelle de temps comprise entre 10 et 100 ans en moyenne, une diversité de milieux dont la grande richesse écologique tient justement à leur fréquence de régénération et à leur assemblage, sous la forme d'une mosaïque, sur une surface relativement restreinte (parfois seulement quelques milliers de m²). C'est pourquoi les secteurs à dynamique active sont ceux présentant le plus grand intérêt écologique.

*** Influence de la dynamique fluviale sur la présence d'habitats et d'espèces d'intérêt communautaire**

Elle est variable suivant les secteurs : elle peut être active sur certaines sections et moins sur d'autres en fonction de facteurs géomorphologiques (espace de divagation réduit à cause du relief) ou anthropiques (endiguement souvent ancien).

Le cabinet EPTEAU (étude géomorphologique globale, 1998) a ainsi identifié dans la traversée du département de l'Allier 3 types de sous-tronçons, qui se caractérisent chacun par un fonctionnement écologique particulier :

- Type 1 : sous-tronçons à dynamique fluviale active. Ils se caractérisent par une forte érosion des berges et la migration latérale du chenal vif de la rivière. Dans ce processus de migration latérale ou aval, le chenal vif se déplace en érodant une rive et en déposant des sédiments en transit sur l'autre. Ce sont les milieux les plus riches d'un point de vue écologique ;
- Type 2 : sous-tronçons de type intermédiaire, où la migration latérale du lit mineur est en voie de stabilisation ;
- Type 3 : sous-tronçons à dynamique fluviale globalement figée (généralement par suite de protections latérales, d'une forte incision du lit ou du relief). Le lit mineur se déplaçant peu, il n'y a pas de rajeunissement des formes alluviales. Les milieux naturels ont tendance à vieillir et à se banaliser. On observe ainsi :
 - . de moins en moins de bancs alluviaux vifs où les successions écologiques primaires peuvent débiter ;
 - . la disparition des forêts à bois tendre au profit des bois durs,
 - . la déconnexion et le colmatage des boires sans possibilité d'en voir se créer de nouvelles.

Le site du Val d'Allier Nord s'organise ainsi de la façon suivante :

- de Varennes/Allier à la confluence avec la Sioule (Contigny) : l'Allier se trouve localement contraint par des enrochements. Il s'agit d'un tronçon à dynamique latérale faible. On note toutefois quelques surfaces de milieux naturels (forêts de bois tendre et de bois dur) en lien avec la présence d'annexes alluviales, à hauteur du Cournalon ;

- de Contigny à Bessay-sur-Allier : l'Allier retrouve un espace de divagation préservé, avec presque aucune contrainte latérale (sauf au niveau du pont de Châtel-de-Neuvre). Il s'agit de l'un des secteurs parmi les plus actifs sur le plan de la dynamique latérale du lit qui, hormis les problèmes d'enfoncements (liés aux extractions), peut être considéré comme proche du « naturel ». Les méandres sont marqués et présentent des taux d'érosion importants. Ce tronçon recèle des superficies importantes d'habitats naturels et d'espèces ;

- de Bessay-sur-Allier à Chemilly (pont sur la RN45) : le tracé étant fortement contraint par des cordons d'enrochements, il s'agit d'un tronçon à dynamique latérale modérée. Les habitats naturels sont modérément représentés ;

- de Chemilly à Bressolles (entrée de Moulins) : l'Allier retrouve une forte mobilité, avec un fonctionnement proche du « naturel ». Le lit est large, les méandres très marqués, et les bras morts nombreux. Il s'agit d'un tronçon à dynamique latérale active, gardant une capacité d'ajustement latéral non négligeable et recelant des superficies importantes d'habitats naturels et d'espèces ;

- de Bressolles à Avermes : ce tronçon correspondant à la traversée de Moulins, le lit est endigué sur la majeure partie du linéaire afin de protéger les biens et personnes, ce qui réduit très fortement sa mobilité. Il s'agit d'un secteur où les habitats sont peu représentés, voire absents (au niveau de Moulins) ;

- d'Avermes à Villeneuve-sur-Allier : le lit retrouve une dynamique assez active mais est fortement enfoncé. Les habitats naturels et d'espèces sont bien représentés (étroits mais denses)

- de Villeneuve-sur-Allier au Veurdre : cette section de l'Allier se distingue des autres tronçons par sa morphologie tressée, dont l'origine est mal connue. Il en résulte une faible sinuosité et la présence de multiples chenaux vifs. Faiblement aménagé, ce tronçon se caractérise par un enfoncement marqué. Les habitats naturels sont étroits mais denses et presque continus ;

- du Veurdre à Château-sur-Allier : l'Allier garde ici son aspect tressé, encore plus marqué, et se distingue du tronçon précédent par une augmentation non négligeable de la pente. Les habitats naturels sont peu représentés, hormis à hauteur de l'île du Veurdre.

L'espace de liberté du cours d'eau est très variable dans le Val d'Allier Nord, de très mobile, donc très favorable, à très réduit : il constitue alors un facteur limitant pour la présence d'habitats naturels et d'habitats d'espèces d'intérêt communautaire.

* Un dysfonctionnement important : l'enfoncement du lit

Les extractions de granulats dans le lit mineur et la multiplication des ouvrages de protection des berges ont perturbé la dynamique fluviale et entraîné un processus d'enfoncement correspondant à une incision directe du lit, provoquée par un déficit de matériaux. En raison probablement d'une granulométrie facile à arracher et transporter, l'Allier a ainsi mobilisé le fond de manière très importante.

Les effets néfastes identifiés sont :

- la réduction de l'espace de liberté : diminution du potentiel d'inondation ;
- la diminution de l'alimentation en eau des milieux qui se fait normalement par voie souterraine ou lors des inondations : raréfaction des zones de contact entre terre et eau, assèchement des boires, banalisation des milieux comme la forêt alluviale et les prairies, lié à la perte du caractère hydrophile (cf. conclusion première partie) ;
- la mise à nu du substratum marneux, extrêmement défavorable pour la faune et la flore (milieu pauvre en espèces) ;
- les impacts sur les activités humaines : réduction de l'épaisseur de l'aquifère alluvial, déstabilisation des ouvrages d'art, fort coûteux à reconstruire ou à protéger.

Si l'arrêt des extractions en lit mineur depuis près de 20 ans a permis une interruption du processus d'enfoncement, on constate encore quelques érosions régressives localisées et le lit reste anormalement bas sur certains tronçons.

Quelques secteurs, notamment en l'aval de Vichy et l'amont de Moulins semblent par contre connaître une tendance à l'exhaussement (étude préalable aux SAGE du Val d'Allier et de la Sioule, SOGREAH, 2000).

b) Autres facteurs défavorables induits par l'homme

*** La destruction des habitats**

L'urbanisation, l'extraction de granulats, la mise en cultures, ... peuvent entraîner la destruction irréversible des habitats naturels et habitats d'espèces.

Les milieux naturels ont ainsi disparu dans de nombreux secteurs. Ce phénomène se poursuit, en particulier au droit des zones cultivées et urbanisées.

*** La fragmentation des habitats**

Les activités précédemment mentionnées peuvent avoir sur le site des effets de fragmentation avec, pour conséquences, la diminution des connexions transversales et longitudinales, l'isolement de certains espaces, la création de barrières entre les lieux de vie et de reproduction des espèces. C'est en particulier le cas des voiries qui, sans avoir une emprise au sol très importante, peuvent induire des effets de coupure conséquents.

*** La dégradation de la ressource en eau**

La dégradation de la qualité de l'eau, tant au niveau des boires que de la rivière et des ruisseaux affluents, peut avoir un impact négatif sur les espèces et habitats d'intérêt communautaire.

*** La dégradation des habitats terrestres**

Certaines activités peuvent aussi entraîner une dégradation de l'état de conservation des habitats, sans atteindre une destruction irréversible. Il s'agit en particulier :

- de la modification des conditions de milieux : éclairage public pouvant perturber le cycle de certaines espèces, imperméabilisation des sols, ... ;
- de l'artificialisation des milieux liées à gestion excessive ou inadaptée : débroussaillage des sous-bois pouvant aboutir à la disparition de certains milieux comme la mégaphorbiaie et perturber les espèces, plantations d'espèces exogènes ;
- des pollutions diverses des milieux liées aux déchets, à l'utilisation de produits phytosanitaires, à la circulation automobile, aux rejets domestiques et industriels ;
- de dégradations ponctuelles : piétinement, circulation d'engins ou de véhicules.

*** La perturbation des espèces et des habitats**

- dérangement en phase de reproduction notamment, du fait d'une fréquentation trop importante et du comportement inadéquat des visiteurs ;
- émission de bruit et de poussière lors de la réalisation de chantiers ;
- destruction directe d'individus liée à la circulation automobile ;
- introduction d'espèces exotiques.

c) Les facteurs naturels défavorables*** L'évolution naturelle**

En l'absence de dynamique fluviale ou d'intervention de l'homme, les milieux évoluent progressivement vers un stade climacique (stade final d'évolution, en général forestier). Cette évolution conduit, à terme, à une homogénéisation des milieux et, corrélativement, à la diminution du nombre d'espèces présentes.

*** La prolifération des plantes exotiques**

Certaines, comme le Robinier faux acacia (*Robinia pseudo-acacia*) et la Renouée du japon (*Reynoutria japonica*), peuvent devenir dominantes au point d'entraîner la disparition de certains habitats d'intérêt européen.

*** La prolifération d'espèces de la faune (introduites ou non)**

Deux espèces sont particulièrement concernées :

- les tortues exotiques, qui sont notamment concurrente des tortues Cistudes ;
- le Ragondin : destruction des berges et de la végétation riveraine, impact sur les populations de moules d'eau douce nécessaires à la reproduction de la Bouvière.

Il semblerait que le Cormoran ne soit pas source de perturbations significative sur les espèces piscicoles d'intérêt communautaire comme le Saumon, les deux espèces n'étant pas présentes au même moment sur le site. Les perturbations induites sur d'autres espèces comme le Brochet ne peuvent être prises en compte dans le cadre du document d'objectifs.

I.C.2 Les facteurs favorables à la préservation du patrimoine naturel

a) Les facteurs naturels :

*** La dynamique fluviale (pour mémoire)**

b) Les facteurs d'origine anthropique :

*** La gestion agri-environnementale des milieux herbacés :**

La pratique du pâturage extensif et de la fauche sur les milieux herbacés riverains du cours d'eau est favorable à la biodiversité. Elle permet de compenser, pour certains milieux comme les pelouses, l'absence de dynamique fluviale. Elle permet également de bloquer l'évolution naturelle des prairies, en maintenant la strate herbacée. Le pâturage pratiqué sur les zones de francs-bords permet ainsi la présence de milieux complémentaires aux autres habitats, indispensables pour certaines espèces.

Le maintien de secteurs fauchés, est indispensable à la préservation du Cuivré des marais.

Enfin, le maintien des pâtures présente aussi un intérêt paysager, aspect non négligeable dans un site dont la vocation touristique est affirmée.

*** La gestion des boires et reculs :**

Les opérations visant à reconnecter certains reculs permettent de compenser l'absence de dynamique fluviale et sont favorables à la préservation de la diversité des milieux.

L'existence de reculs liés aux cours d'eau est nécessaire à la Bouvière.

La gestion par faucardage de certaines boires permet d'éviter leur comblement progressif et, en conséquence, d'éviter leur disparition. Dans certains cas, cette gestion peut s'avérer favorable pour la Cistude.

*** Les projets et programmes en faveur de l'environnement :**

Plusieurs mesures réglementaires (Réserve Naturelle, Arrêté Préfectoral de Protection de Biotopie) ou actions de gestion menées à l'échelle du site ou au niveau national ont des conséquences positives sur la préservation des habitats naturels et espèces d'intérêt communautaire.

La protection de certaines espèces, comme le Castor et la Loutre, permet aujourd'hui de voir leurs effectifs augmenter.

D'autres actions sont menées en faveur de l'environnement, citons en particulier le SDAGE, le SAGE, le Plan Loire Grandeur Nature, les opérations de maîtrise foncière des zones remarquables, les opérations en faveur des grands migrateurs, ...

Elles sont présentées dans le chapitre ci-après.

Notons cependant que la protection de l'environnement peut parfois poursuivre des objectifs contradictoires. Certaines actions peuvent ainsi s'avérer incompatibles avec la protection des habitats et espèces de la Directive. Des choix doivent alors être faits par les gestionnaires.

CHAPITRE II - PROJETS ET PROGRAMMES EN FAVEUR DE L'ENVIRONNEMENT

Seules les principales procédures s'appliquant sur le site sont détaillées.

Elles concernent différentes échelles de territoire et sont présentées dans le tableau ci-après :

Territoire	Procédure	Remarque
Bassin versant de la Loire et de l'Allier	Le SDAGE : Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux Le SAGE : Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux de l'Allier	Pour mémoire (cf. première partie - usages et usagers)
Axe Loire-Allier	Programme interrégional Loire Grandeur Nature	cf. fiche ci-après
Axe Loire Allier	Programme LIFE Loire Nature	Cf fiche ci-après
Axe Loire Allier	Sauvegarde des grands migrateurs	cf. fiche ci-après
Département	La Politique Espaces Naturels Sensibles	Cf fiche ci-après
Département	Les Contrats territoriaux d'exploitation (CTE)	Pour mémoire : les CTE comprennent un volet environnementale qui intégrera les prescriptions du document d'objectif.
Allier	Les Opérations Locales "Val de Loire-Val d'Allier" et "Val d'Allier"	cf. fiche ci-après
Allier (DPF)	Programme d'entretien du lit de l'Allier	cf. fiche ci-après
Site naturel	Plan de Gestion de la Réserve naturelle	cf. fiche ci-après pour mémoire également fiche Réserve Nature (première partie usages et usagers).
Site naturel	ZNIEFF	Pour mémoire (cf. première partie - usages et usagers).
Site naturel	ZICO	Pour mémoire (cf. première partie - usages et usagers).
Site naturel	APPB : Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope	Pour mémoire (cf. première partie - usages et usagers). L'APPB est une mesure de protection et ne prévoit pas de gestion.

Axe Loire-Allier**LE PROGRAMME INTERREGIONAL
LOIRE GRANDEUR NATURE****Principe**

Le Plan Loire Grandeur Nature, adopté par le gouvernement le 4 janvier 1994 pour une durée de 10 ans, est un programme visant une gestion intégrée à l'échelle du bassin de la Loire et la constitution d'un réseau de sites remarquables. Réalisé notamment avec le soutien de l'Union Européenne (programme Life), du Ministère de l'environnement, les régions, l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne, les départements et les communes, il a permis la maîtrise foncière et d'usage de près de 1600 hectares de milieux naturels riches, des expériences innovantes de gestion et de restauration des milieux naturels, des actions de communication et de sensibilisation des acteurs et du grand public.

Le Plan Loire grandeur Nature est arrivé à mi-parcours. A partir du bilan réalisé au terme de 5 années, le gouvernement a décidé, lors du Comité Interministériel d'Aménagement et de Développement du Territoire du 23 juillet 1999, d'élargir les objectifs du Plan Loire Grandeur Nature et de prolonger sa réalisation de 2004 à 2006 par le mise en place d'un Programme Interrégional Loire Grandeur Nature.

Si la finalité de ce programme est proche de celle du Plan Loire, ses objectifs ont été sensiblement modifiés pour tenir compte des évolutions survenues depuis 1994. Le dossier propose ainsi 57 mesures d'intervention sur 6 régions administratives et regroupe 14 opérateurs locaux (conservatoires régionaux, LPO, WWF France et associations départementales). Ces diverses mesures sont regroupées dans des programmes de gestion, d'entretien, de réhabilitation, ...

Portée

Le Programme Interrégional Loire Grandeur Nature n'a pas de portée juridique. Il s'agit d'un programme de coordination des interventions (mises en œuvre au niveau du bassin ou régionalisées) mobilisant différentes sources de financement.

Périmètre

Un des volets du programme est le LIFE Loire Nature (cf. fiche ci-après).

En Auvergne, le dossier Loire Nature II concerne 14 sites dont 11 sont sur la rivière Allier. Ceux identifiés dans le site du Val d'Allier sont :

- le Val d'Allier à Charmeil : maîtrise prévue 175 ha, travaux de restauration sur une boire, préservation d'une héronnière, entretien de la ripisylve ;
- Pré Redan : maîtrise prévue 120 ha, gestion des milieux sensibles, travaux de restauration sur un bras mort dégradé, reconversion de cultures ;
- Varennes/Moulins : maîtrise prévue 75 ha, suivi de la dynamique, reconversion de cultures, plantation de haies, mise en pâturage de parcelles en partenariat avec des agriculteurs locaux, équipements de sensibilisation et animations.

Mise en œuvre

Les actions du programme inter-régional Loire Grandeur Nature ont été inscrites au Contrat de Plan Etat-Région 2000-2006 : pour l'Auvergne, ce contrat a été signé le 28 juillet 2000.

Les mesures sont mises en œuvre par des opérateurs locaux.

Cf également fiche LIFE Loire Nature.

Enjeux sur le Val d'Allier Nord

- une dynamique alluviale perturbée ;
- une poursuite de la dégradation de la qualité des eaux ;
- un patrimoine naturel encore présent mais menacé ;
- la nécessaire mise en œuvre d'un développement durable.

Objectifs

- mise en sécurité des populations et des activités économiques face au risque d'inondation ;
 - prévention des risques naturels par l'établissement de Plans de prévention des Risques et la mise en œuvre de mesures d'accompagnement (plans d'évacuation, actions de sensibilisation, ...) ;
 - protection des populations et activités hors domaine public fluvial (protections localisées des lieux urbanisés, gestion et entretien du lit, restauration des champs d'expansion des crues, ...) ;
 - restauration du domaine public fluvial (travaux destinés à faciliter le libre écoulement de l'Allier) ;
- satisfaction des besoins qualitatifs et quantitatifs en eau :
 - émergence et mise en œuvre des SAGE prioritaires prévus par le SDAGE Loire-Bretagne) ;
- restauration des espaces ruraux des vallées et des milieux naturels aquatiques :
 - restauration des annexes hydrauliques, des espaces de mobilité des rivières, soutien des poissons migrateurs, ... ;
 - encouragement de pratiques agricoles respectueuses de l'environnement (par le biais des CTE notamment) ;
 - maîtrise foncière et/ou d'usage de sites naturels;
- valorisation du patrimoine naturel, paysager et culturel des vallées :
 - mise en valeur du patrimoine historique et culturel (ouvrages liés à la navigation, ...) ;
 - développement touristique autour de la découverte des sites et paysages, remise en état des voies navigables latérales à la Loire de Roanne au Bec d'Allier, ... ;
 - sensibilisation, formation, information des acteurs et du grand public.

Interactions avec le document d'objectifs

Nombre d'actions du Programme Interrégional Loire Grandeur Nature répondent aux objectifs du document d'objectifs du Val d'Allier Nord, notamment celles concernant la reconquête de l'espace de mobilité du lit de l'Allier, la restauration des annexes hydrauliques, la gestion des milieux et espèces remarquables.

Aussi, certaines propositions du document d'objectifs relèveront-elles, pour leur mise en œuvre, de ce programme.

Axe Loire-Allier**LE PROGRAMME LIFE LOIRE NATURE****Principe**

L'Instrument Financier pour l'Environnement (LIFE) est un instrument financier dont la vocation est de contribuer à la mise en œuvre de la politique et de la législation communautaire dans le domaine de l'environnement.

Le programme LIFE « Loire Nature », qui vise à préserver la qualité exceptionnelle du patrimoine naturel de la Loire et de l'Allier. Espaces Naturels de France et le WWF France sont les signataires du contrat signé entre l'Europe et l'Etat (ministère de l'environnement).

Le principal objectif de ce programme est la protection des richesses naturelles de la Loire et de l'Allier et vise :

- une incitation au respect de la dynamique fluviale ;
- la conservation et gestion des milieux naturels ;
- la restauration des milieux dégradés.

Signé en 1992, ce programme a permis la mise en œuvre, de 1993 à 1998, d'actions en faveur de la préservation du patrimoine de huit sites auvergnats.

Portée

Le LIFE Loire Nature est un programme de gestion et de préservation des richesses de la Loire et de l'Allier. Il n'a donc pas de portée juridique mais constitue un outil d'aide à la gestion.

Périmètre

Huit sites Loire Nature sont répartis le long de la Loire et de l'Allier, qui s'ajoutent aux deux sites préalablement retenus dans le cadre des Actions Communautaires pour l'Environnement (ACE). Le plus en amont est le Haut Bassin de l'Allier, entre Mende et Brioude, alors que celui situé le plus en aval correspond aux basses vallées angevines, à hauteur d'Angers.

Le Val d'Allier Nord est concerné par le site du Val d'Allier bourbonnais, de Varennes à Moulins. D'une superficie de 3 200 ha, ce site concerne 32 km du cours de l'Allier et la zone de confluence de la Sioule.

Mise en œuvre

Le LIFE Loire Nature, signé en 1992, est un programme s'étalant sur 5 ans. Il s'inscrit dans les orientations du Plan Loire Grandeur Nature engagé par l'Etat en 1994 (cf fiche correspondante).

Espaces Naturels de France est le bénéficiaire du contrat, chargé de la coordination administrative et technique. Le WWF est chargé de la communication globale du programme.

Les mesures sont mises en œuvre par sept structures associatives locales. Sur le Val d'Allier Nord, il s'agit de la LPO Auvergne et du CEPA.

Enjeux sur le Val d'Allier Nord

Le lit de l'Allier n'occupe plus ici que la partie ouest de la plaine alluviale, large de près de 3 km. Si, en rive gauche, les eaux rencontrent le coteau ou les anciennes terrasses en prairies bocagères, la rive droite est intensivement exploitée par l'activité agricole. La pression économique sur les exploitations entraîne la mise en culture des prairies et des bois de la plaine alluviale, les enrochements destinés à fixer les berges réduisent le lit sur certaines sections, ...

Pour préserver la dynamique fluviale de l'Allier, le CSA a déterminé des zones prioritaires d'intervention à partir de critères de sensibilité pour la dynamique fluviale, d'intérêt biologique et

d'urgence de protection. Une surface de 1056 ha a ainsi été retenue pour 24 zones différentes. L'acquisition, au sein des zones prioritaires, est le principal outil utilisé dans le cadre du programme : 191 ha foncièrement maîtrisés dans le cadre du Loire Nature, avec 166 acquis entre Varennes-Moulins.

Commune	Lieu-dit	surface	commentaire
Contigny	Le Méplan	10,61 ha	Landes et prairies partiellement boisées bordant le DPF
Chemilly	Les Chantais	2,25 ha	Falaise en cours d'érosion, terrains agricoles en prairies
La Ferté-Hauterive	Les Pacages	5 ares 52	Lande boisée enclavée dans le DPF et érodable
Contigny	Les Pacages du Nord	2,02ha	Pelouse sèche recolonisée bordant le DPF, non érodable
Châtel de Neuvre	Pacage des vaches	10,58 ha	Lande boisée et ripisylve bordant le DPF, en cours d'érosion
Bressolles	La Chaume des vaches	5,84 ha	Prairie extensive pâturée avec haies et saules têtards
Châtel de Neuvre/la Ferté Hauterive	Les Forêts	2,67 ha	Lande boisée bordant le DPF, érosion en cours
Châtel de Neuvre	Pacage des boeufs	1,22 ha	Prairie, dépression, et ripisylve
Contigny/la Ferté Hauterive	Les Filanches, la Chaise	2,89 ha	Prairie extensive pâturée

Parmi les actions de gestion sur ce site citons : la conservation d'espaces ouverts par une gestion pastorale confiée à des agriculteurs, le suivi de l'évolution spontanée d'une prairie vers un milieu boisé, des actions de débroussaillage léger, taille de saules têtards, implantation de haies, ...

Des actions de valorisation sont également programmées (sentier et observatoire, animations scolaires, ...).

Objectifs

- incitation au respect de la dynamique fluviale :
 - acquisitions foncières de terrains dont les berges sont soumises à l'érosion afin de permettre à la rivière de reconstituer sa charge
 - maintien du caractère inondable du val d'Allier en assurant la maîtrise d'usage des terrains inondables par les crues décennales ;
 - amélioration du fonctionnement hydraulique des bras secondaires et autres milieux humides (travaux de génie écologique, ...)
- conservation et gestion des milieux naturels :
 - entretien mécanique ou par pâturage de la végétation des milieux remarquables tels que les forêts alluviales, fauche ou pâturage extensif des prairies et pelouses, ... ;
- restauration des milieux dégradés :
 - opération de nettoyage pour l'enlèvement des décharges sauvages ;
 - réhabilitation écologique d'anciens sites d'extraction, ...

Interactions avec le document d'objectifs

Les actions du Programme LIFE Loire Nature répondent aux objectifs du document d'objectifs du Val d'Allier Nord, notamment celles concernant la reconquête de l'espace de mobilité du lit de l'Allier, la restauration des annexes hydrauliques, ... Les deux programmes sont donc tout à fait complémentaires (certaines actions du document d'objectifs peuvent par ailleurs être financées via le LIFE en tant qu'instrument financier).

Notons enfin que l'intérêt européen, concrétisé par la signature du Life Loire Nature, a été justifié par l'inscription au futur réseau Natura 2000.

Axe Loire-Allier**SAUVEGARDE DES GRANDS MIGRATEURS****Principe et objectifs**

Plusieurs programmes ont été mis en œuvre pour restaurer la libre circulation des migrateurs et favoriser le repeuplement : Contrat "retour aux sources", LIFE Loire Grandeur Nature (dans le cadre du Plan Loire).

Les principaux objectifs poursuivis sont :

- l'effacement des barrages par la mise en place d'ouvrages de franchissement appropriés ;
- le repeuplement par reproduction artificielle et alevinage (gorges de l'Allier) ;
- le suivi des populations.

Périmètre

Les actions entreprises en faveur des grands migrateurs doivent, pour être efficace, concerner l'ensemble de l'axe loire-allier, des zones amont de reproduction jusqu'à l'estuaire.

Mise en œuvre

De nombreux partenaires s'investissent dans la sauvegarde des grands migrateurs. Citons en particulier : l'Agence de l'eau, le Conseil Supérieur de la Pêche, LOGRAMI (Loire Grand Migrateur)

Enjeux sur le Val d'Allier Nord et objectifs

Le site Natura 2000 constitue :

- une zone de transit pour la majorité d'es espèces ;
- un site de reproduction pour la grande Alose.

La restauration de la libre circulation (connexion longitudinale) et le maintien de la qualité du milieu constituent donc un enjeu majeur.

A ce titre, des travaux importants ont été engagés pour améliorer la franchissabilité du pont barrage de Vichy (en amont du site) et le seuil du Pont de Régemortes à Moulins.

Notons la présence d'un petit seuil au niveau du Pont de Chazeuil à Varennes-sur-Allier en limite Sud du site, mais qui ne semble pas poser de problème.

Interactions avec le document d'objectifs

Si la plupart des grands migrateurs sont des espèces de la Directive, l'intervention dans le cadre de Natura 2000, à l'échelle d'un site comme celui du Val d'Allier Nord, ne saurait résoudre les problèmes que connaissent actuellement ces espèces.

La mise en place de mesures à l'échelle de l'axe Loire-Allier répond donc aux objectifs de la Directive.

DEPARTEMENT**LA POLITIQUE DES ESPACES NATURELS SENSIBLES
(ENS)****Principe**

La loi du 18 juillet 1985, modifiée par la loi du 2 février 1995, dite "Barnier" dans son article 142-1, affirme la compétence du Département dans l'élaboration et la mise en oeuvre d'une politique de gestion et d'ouverture au public des Espaces Naturels Sensibles, boisés ou non, afin de préserver la qualité des sites, des paysages, des milieux naturels et d'assurer la sauvegarde des habitats naturels.

Cette politique se fait à l'initiative du Conseil général qui décide la mise en oeuvre d'une politique de protection des espaces naturels sensibles (ENS). C'est également ce dernier qui vote l'institution d'une TDENS. Cette taxe est perçue sur les constructions nouvelles soumises à permis de construire dans le département (sauf cas d'exonération énumérés par la loi). Son taux ne peut excéder 2% de la valeur de l'ensemble immobilier projeté (il est en général de 1%). Le produit de la taxe doit être affecté à la protection des milieux naturels et des sentiers de randonnée, sur une ligne budgétaire créée à cet effet.

Portée

La mise en place de cette politique n'a pas de portée juridique : il s'agit d'un inventaire des ENS qui présentent un enjeu à l'échelle départementale, voire interdépartementale, et qui méritent, selon les pressions qu'ils subissent, la mise en place de mesures de gestion et/ou de valorisation.

A noter que, dans le cadre de cette politique, des zones de préemption peuvent être délimitées par le Conseil général qui peut contrôler les transactions, voire acquérir des terrains à l'intérieur de la zone de préemption. Le prix de vente est fixé à l'amiable ou, à défaut d'accord, par le juge de l'expropriation.

Périmètre

Chaque département identifie, dans le cadre d'un inventaire, les milieux naturels menacés ainsi que les sentiers figurant, s'il existe, sur le Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR).

Dans le département de l'Allier, l'inventaire des ENS est en cours d'élaboration. 36 sites ont été pré-inventoriés et le Schéma Départemental des Espaces Naturels Sensibles devrait être finalisé fin 2003. Un site d'environ 80 ha concerne le Val d'Allier sur la commune de Montilly, le long de l'Allier entre « Les Coquetaux » et « Jean Court ». Ce site est remarquable par sa diversité écologique et paysagère et présente de bonnes potentialités pour l'ouverture au public.

Dans la Nièvre, la TDENS a été mise en place en 1991 et le département a désigné 37 ENS parmi 203 sites remarquables sélectionnés. Les ENS inventoriés dans ce département ne concernent pas le site Natura 2000 Val d'Allier Nord.

Mise en œuvre

Le produit de la TDENS peut être utilisé :

- pour le propre compte des Départements :
 - * à l'acquisition, l'aménagement et la gestion de terrains en vue de leur ouverture au public, sauf exception justifiée par la fragilité du milieu ;
 - * à la protection d'espaces naturels ouverts au public dans le cadre de conventions passées entre les propriétaires de ces espaces et les collectivités territoriales ;
- au profit du conservatoire du littoral et des rivages lacustres ;
- au profit des communes.

Seuls des équipements légers peuvent être autorisés dans les espaces acquis au titre de la TDENS : ils permettent l'accueil et l'information du public, la gestion courante et la mise en valeur scientifique ou culturelle du milieu.

La personne publique propriétaire s'engage à préserver, aménager et entretenir, dans l'intérêt du public, les terrains acquis (cette gestion peut être confiée à une personne compétente, publique ou privée).

Objectifs

L'objectif de la politique est la protection, la gestion et l'ouverture au public d'espaces naturels sensibles afin de préserver la qualité des sites, des paysages, des milieux naturels et d'assurer la sauvegarde des habitats naturels d'un département.

Interactions avec le document d'objectifs

Certains objectifs, concernant notamment la protection et la gestion de l'environnement et des éléments du patrimoine naturel correspondent directement avec ceux du document d'objectifs. D'autres, relatifs à l'ouverture des sites au public, peuvent avoir, selon les sites concernés une incidence, directe ou induite, sur la préservation des enjeux communautaires du Val d'Allier Nord (risque de dérangement et de dégradation). L'inventaire des ENS, en cours d'élaboration, devra intégrer les enjeux de Natura 2000 pour viser une bonne synergie et complémentarité des deux procédures. Le site de Montilly, s'il est retenu, devra prendre en compte les enjeux liés à Natura 2000, notamment pour l'ouverture au public.

Unité naturelle Val d'Allier	LES OPERATIONS LOCALES "VAL D'ALLIER" (Allier) et "VAL DE LOIRE - VAL D'ALLIER" (Nièvre)
---	---

Principe

L'agriculture, de par l'étroitesse de ses relations avec le milieu naturel et de par sa capacité à l'entretenir ou à le modifier, est, par nature, un secteur clé de l'environnement.

C'est ainsi qu'a émergé la notion d'agri-environnement, initié en 1992 lors de la réforme de la PAC (Politique Agricole Commune) dans le cadre du règlement européen 2078/92. L'objectif était d'inciter les agriculteurs à adopter des pratiques plus respectueuses de l'environnement et de compenser les pertes de revenu et travaux supplémentaires liés à l'entretien de l'espace et à la protection de la nature.

En France, le programme a été mis en œuvre sur la période 1993-1997, sous deux formes :

- une mesure nationale dite "prime à l'herbe" visant le maintien des herbages extensifs ;
- des programmes régionaux comprenant des mesures générales et des opérations locales agro-environnementales, en réponse à un contexte particulier.

Sur le Val d'Allier, deux opérations ont été mises en œuvre :

- l'Opération Locale " « Val de Loire - Val d'Allier », mise en place en 1994 dans le département de la Nièvre ;
- de l'Opération Locale « Val d'Allier », mise en place en 1997 dans le département de l'Allier.

Portée

L'opération locale relève d'un programme de gestion agri-environnementale auquel les agriculteurs sont libres de souscrire. En cas de contractualisation, ils s'engagent à respecter un cahier des charges et reçoivent, en compensation, des indemnités. Ils sont susceptibles d'être soumis à des contrôles visant au respect des pratiques et contraintes consignées dans le cahier des charges et pour lesquelles ils sont indemnisés.

Périmètre

Opération Locale "Val de Loire – Val d'Allier" (département de la Nièvre) :

Le périmètre de l'OL est défini par le lit majeur de la Loire et de l'Allier.

Deux types de milieux sont éligibles à l'intérieur du périmètre : les pelouses sur sables (inondables ou non) et les prairies naturelles et vieilles prairies.

Un cahier des charges spécifique relatif à l'entretien des haies est également proposé.

Opération Locale Val d'Allier (département de l'Allier) :

L'opération porte sur le Val d'Allier entre Moulins et Varennes-sur-Allier, sur chaque rive de la rivière. Au Sud de Moulins, les territoires des communes de Bressolles, Chemilly, Châtel-de-Neuvre, Monétay-sur-Allier, Contigny, Toulon-sur-Allier, Bessay-sur-Allier, la Ferté-Hauterive et Saint-Loup sont concernés.

737 ha environ ont fait l'objet d'un contrat engageant 35 agriculteurs .

L'opération locale Nord Moulins concerne quant à elle les territoires d'Avermes, Trevol, Villeneuve-sur-Allier, Neuvy, Montilly, Bagneux, Aubigny, St Léopardin d'Augy, le Veudre, Château-sur-Allier.

700 ha environ ont fait l'objet d'un contrat engageant 43 agriculteurs.

Deux types de milieux sont éligibles à l'intérieur du périmètre : les landes arbustives inondables en crues décennales et les prairies bocagères.

Mise en œuvre

Le projet est conduit en partenariat entre organisations agricoles (Chambre d'agriculture, ADASEA) et associations de protection de la nature. Le comité de pilotage rassemble les services de l'Etat (DRAF, DDAF, DDE, DIREN, ...), les collectivités (élus des communes, Département, ...), des organismes consulaires ou autres en lien avec la profession agricole (Chambre d'Agriculture, CNASEA, ADASEA,

organisations professionnelles agricoles, ...), des associations d'usagers et de protection de la nature, ... La mise en œuvre de l'OL se fait par un engagement volontaire, par le biais d'un contrat, des agriculteurs qui souhaitent mettre en œuvre des mesures de gestion spécifiques.

Enjeux

- un site jouissant d'un patrimoine naturel remarquable, tant d'un point de vue botanique que faunistique, sensible, reconnu au niveau européen ;
- des caractéristiques hydrologiques uniques, liées à la dynamique fluviale ;
- une tendance à l'abandon de certains milieux contraignants (landes inondables), conduisant à leur enrichissement, préjudiciable à la richesse écologique et banalisant le paysage ;
- une diminution des surfaces de prairies bocagères, un morcellement de ces milieux et une régression de l'entretien des haies, défavorables à la richesse et à la fonctionnalité des écosystèmes.

Objectifs et mesures proposées

- Rétablissement d'un pacage extensif en zones de landes naturelles inondables, afin de permettre la préservation et la reconstitution d'un milieu dans lequel existe un équilibre entre formations végétales arbustives et herbacées, aussi bien en domaine public que privé ;
- Adaptation des systèmes d'exploitation dans les secteurs de prairies bocagères de façon à maintenir et à reconstituer des unités bocagères et des milieux propices à la reproduction de la faune.

Contrats proposés dans le cadre de Opération Locale "Val de Loire – Val d'Allier" :

Trois types de mesures sont proposées :

- **landes et pelouses sur sables** :
 - . S1 (terrains inondables) : chargement moyen annuel compris entre 0,3 et 0,6 UGB/ha, aucun intrant, aucune modification des lieux
 - . S2 (terrains non inondables) : mêmes contraintes mais prime inférieure ;
- **prairies naturelles et vieilles prairies** :
 - . M1 : pâturage extensif sans intrant et sans fauche, avec un chargement maximum annuel moyen de 1 UGB/ha, pas d'intrants, pas d'ensilage ni de foin, fauche ou broyage des refus ;
 - . M2 : pâturage extensif (0,6 à 1 UGB/ha) avec possibilité de fauche (interdiction avant le 15 juin) et intrants modérés (30 unités de N/ha maximum, pas d'amendements calciques) ;
 - . M3 : pâturage extensif (chargement entre 0,6 et 1 UGB/ha) avec exploitation plus intensive de l'herbe (60 unités de N/ha maximum).
- **aide « plus haies »** (pour les parcelles en prairies naturelles ou vieilles) : maintien d'au moins 100 m de haies, entretien mécanique par élagage, respect des arbres existants, taille des saules têtards, avec une majoration en cas de restauration.

Les mesures M1, M2 et S1 ont été les plus souscrites. Peu d'agriculteurs ont choisi le « plus haies ».

Contrats proposés dans le cadre de Opération Locale "Val d'Allier" :

Trois types de contrats sont proposés :

- **contrat 1** : pâturage ovin, bovin ou équin des landes inondables avec un chargement compris entre 0,6 et 1,2 UGB/ha et en moyenne ;
- **contrat 2A** : maintien des unités bocagères avec un réseau de haies entretenues, conservation de secteurs non fauchés et non pâturés comme zones de refuge et d'alimentation d'oiseaux en régression ;
- **contrat 2B** : restaurer les unités bocagères avec un réseau de haies entretenues et des arbres têtards ou émondés taillés régulièrement selon des techniques particulières.

Les contrats 1 et 2B ont été les plus souscrits.

Interactions avec le document d'objectifs

Les objectifs de l'opération locale rejoignent ceux du document d'objectifs, notamment celles concernant la gestion extensive des milieux alluviaux et le maintien, voire la reconstitution des espaces bocagers.

La mise en œuvre de Natura 2000 permettra de prolonger ce programme.

**Val d'Allier
(DPF)****LE PROGRAMME D'ENTRETIEN DU LIT DE L'ALLIER****Principe**

Le DPF a fait l'objet d'un programme pluriannuel de travaux en bordure de l'Allier qui identifie et hiérarchise les opérations de restauration et de reprise d'entretien du cours d'eau. À partir du constat de la situation actuelle et des dysfonctionnements ont été planifiées, dans l'espace et dans le temps, les interventions à mettre en œuvre sur les 6 prochaines années pour restaurer ou maintenir le bon fonctionnement hydraulique et biologique de l'hydrosystème.

Portée

Il s'agit d'un document cadre de planification des interventions.

Périmètre

Le plan d'entretien intéresse le cours de l'Allier dans la traversée du département de l'Allier, soit environ 120 km. Sa mise en œuvre est assurée par le Bureau de l'eau de la DDE.

Mise en œuvre

La planification des opérations est réalisée : les différentes interventions sont hiérarchisées en fonction de l'urgence d'intervention.

Enjeux sur le Val d'Allier Nord

- des crues qui peuvent être aggravées par un mauvais entretien des berges et du lit ;
- des ouvrages de franchissement menacés par des risques d'érosion et de contournement (ponts de Chazeuil, de Châtel-de-Neuvre et de la RN105, ...)
- une dynamique alluviale perturbée, induisant une perturbation du fonctionnement morphologique et réduisant la diversité des milieux naturels (annexes hydrauliques notamment) ;
- un domaine public fluvial présentant des potentialités de valorisation à des fins récréatives et touristiques.

Objectifs

- Maintenir la capacité actuelle du lit et laisser mobiles les bancs d'alluvions présents par entretien préventif (empêcher que la végétation ne se développe de façon importante) ou une reprise d'entretien (enlèvement des gros arbres et encombres), notamment sur les bancs et grèves, au droit des secteurs hydrauliquement sensibles ;
- Suppression, au cas par cas, des ouvrages de protection (enrochements) des berges non justifiés (du fait de l'évolution du lit, de l'atteinte à l'environnement, ...) ainsi que des anciens vestiges (vieilles piles de pont) gênant les écoulements de crues et la divagation de la rivière;
- Confortement ou reprise d'ouvrages de protection nécessaires mais dégradés, déchaussés, trop courts, ... (cas des digues protégeant les secteurs agglomérés notamment) ;
- Protection des berges érodées qui peuvent menacer certains enjeux situés à proximité (gravières, champs captants, infrastructures, bâti, ...)
- Restauration des boires déconnectées du chenal principal et disparaissant progressivement par colmatage.

Interactions avec le document d'objectifs

Certains objectifs du plan d'entretien du lit de l'Allier convergent avec ceux visant la préservation de son patrimoine naturel : enlèvement des ouvrages non justifiés, restauration des annexes hydrauliques, ... Une bonne coordination entre le plan d'entretien et la procédure Natura 2000 doit néanmoins être recherchée.

Site naturel**LE PLAN DE GESTION DE LA RESERVE
NATURELLE DU VAL D'ALLIER****Principe**

CF. également fiche Réserve Naturelle (première partie)

L'objectif des réserves naturelles est de conserver et de gérer des espaces naturels de haute valeur écologique, et notamment ceux présentant un intérêt particulier sur le plan scientifique. Un plan de gestion est élaboré, pour une durée allant de 5 à 10 ans, permettant de définir, dans l'espace comme dans le temps, les actions à mettre en œuvre pour y parvenir.

Contenu

Le plan de gestion évalue la valeur du patrimoine naturel de la réserve et fixe les objectifs et opérations de gestion à mettre en œuvre afin de répondre aux obligations de préservation des milieux naturels. Il comporte cinq principales rubriques :

- **un diagnostic** consistant en un état initial du patrimoine, décrivant les milieux et espèces en présence, et mettant en évidence les enjeux liés à l'existence d'éléments remarquables (rares ou protégés). Ce constat est accompagné d'une analyse de l'évolution passée, et prévisible du site concerné, dans une approche prospective. Le diagnostic comporte également une analyse du contexte physique, réglementaire, foncier, institutionnel ;
- **une synthèse des enjeux** de préservation, de gestion, de restauration avec mise en évidence des facteurs, naturels ou d'origine humaine, influençant l'évolution des milieux ;
- la définition des **objectifs** à atteindre à court, moyen et long terme ;
- un **programme d'actions** permettant d'atteindre ces objectifs. Ce programme est composé d'actions pour lesquelles sont définis les lieux d'application, les modalités de réalisation (technique, fréquence), les moyens nécessaires, le coût (investissement et fonctionnement) ;
- des **indicateurs de suivi**, indispensables pour mesurer l'efficacité des actions mises en œuvre et, le cas échéant, les corriger.

Portée

Le plan de gestion actuel de la Réserve Naturelle concerne la période 1998 – 2002.

Périmètre

Le plan de gestion concerne l'ensemble de la surface de la Réserve, soit 1450 hectares.

Enjeux

Préserver un site caractérisé par :

- un système fluvial peu altéré par l'homme, ce qui est rare en Europe occidentale ;
- la présence d'une faune rare en Europe ou remarquable ;
- une très grande diversité d'espèces (320 espèces de vertébrés terrestres, 42 espèces de poissons, plus de 700 espèces floristiques) et de milieux qui sont souvent menacés (exploitation, arasement, rectification des îles, bancs de sables, ripisylves, ...) ;
- une dynamique de la rivière Allier préservée ;
- des milieux fragiles et menacés en Europe.

Objectifs

Objectifs à long terme

- favoriser le maintien et l'installation de milieux et d'espèces à haut intérêt patrimonial ;
 - * préserver un espace tampon naturel entre le chenal actif et le lit majeur cultivé par la suppression de certains enrochements, remplacement par des techniques douces de protection des berges, vigilance en cas de création de nouveaux ouvrages ;
 - * évaluation de l'impact de la ligne EDF THT sur l'avifaune ;
 - * soutien d'initiatives de type agri-environnementales en périphérie de la réserve ;
 - * fonction d'observatoire assurant un rôle d'évaluation, de concertation, de gestion et de centralisation de données, d'accueil et d'éducation ;
- Action pédagogique et d'accueil : embauche d'un animateur, formation des enseignants, accueil des scolaires, création d'un salon des jeunes artistes animaliers, manifestations grand public, ... ;
- Recherche scientifique : partenariat avec des universités dans le domaine de l'hydrologie, l'hydrobiologie, les études des écosystèmes fluviaux, accueil d'étudiants, ... pour élargir les connaissances de la réserve et suivre l'évolution de la faune et de la flore à des fins de gestion écologique.

Objectifs du plan de gestion et actions proposées

- Amélioration de la connaissance du patrimoine :
 - * poursuite des inventaires naturalistes (poissons, insectes terrestres et aquatiques, flores, champignons, ...)
 - * repérer et protéger si besoin les vestiges archéologiques.
- Objectifs relatifs à la préservation du patrimoine naturel :
 - * favoriser un pastoralisme respectueux de l'environnement sur plusieurs dizaines d'hectares,
 - * enlever deux petites digues artificielles barrant une boire sur la Ferté-Hauterive,
 - * construction de deux plateformes à balbuzard,
 - * pose de clôtures électriques autour des colonies de sternes et abris pour les jeunes,
 - * aménagement, en tant que besoin, d'une île favorable à la nidification des sternes,
 - * pose de nichoirs à chiroptères,
 - * gestion des sangliers (quantification, comptages, bilan annuel des battues administratives)
- Objectifs relatifs à l'accueil du public :
 - * prolongement du sentier de découverte et mise en place de petit mobilier ,
 - * aménagements (stationnement, embarcadères) pour les canoéistes ;
 - * animation, sensibilisation
- Objectifs relatifs au suivi scientifique :
 - * poursuite des suivis oiseaux (nidification des sternes, hivernage d'anatidés et des Grands Cormorans) ;
 - * suivi de la réserve (oiseaux bio-indicateurs des différents milieux en présence) ;
 - * suivi des milieux (prairies et anciens pâturages, ripisylves, mosaïque de milieux, boires, rivière Allier, ...).

Interactions avec le document d'objectifs

Si la réserve a un objectif de protection stricte des milieux naturels et espèces, la procédure Natura 2000 permet de prendre en compte l'ensemble du site, en y favorisant le respect des équilibres naturels tout en prenant en compte les activités humaines qui s'y exercent.

Les objectifs de connaissance du patrimoine naturel, d'amélioration des milieux par une gestion adaptée, d'organisation des usages pour limiter les dérangements, ... sont communs aux deux procédures et convergent par conséquent vers des objectifs communs, selon des démarches différentes.

La procédure Natura 2000 est complémentaire de celle de la Réserve Naturelle.

CHAPITRE III – DEFINITION DES OBJECTIFS ET STRATEGIES

Au regard des facteurs précédemment identifiés 4 grands types d'objectifs ont été définis :

- les objectifs transversaux communs à tous les thèmes et tous les habitats.
- la gestion des habitats naturels et espèces d'intérêt communautaire
- l'animation, communication, pédagogie
- le suivi du programme d'actions des habitats et des espèces

Chaque objectif est décliné en stratégies, c'est-à-dire les orientations fixées pour atteindre les objectifs. Sont ensuite définies les modalités d'intervention. Celles-ci sont présentées sous forme de fiches actions dans la troisième partie du document d'objectifs.

LES OBJECTIFS TRANSVERSAUX :

	Objectifs	Stratégie	Modalités d'intervention
OBJECTIFS TRANSVERSAUX	Maintien d'une dynamique fluviale active et d'un espace de liberté	Limitation des endiguements	Application de la réglementation existante sur le DPF et l'endiguement Prise en compte des préconisations du SDAGE Sensibilisation, concertation, surveillance (DDE Allier) Enlèvement d'ouvrages non justifiés
		Limiter les effets négatifs liés aux réaménagements inappropriés des anciennes gravières.	Engager une réflexion à l'échelle du site sur le devenir des anciennes gravières avec identification des sites à réhabiliter ainsi que des problèmes juridiques et économiques
		Maîtrise foncière des terres érodables et zones de dynamique majeures.	Animation foncière Repérage des zones fortement soumises à érosion Acquisitions foncières (en lien avec les autres procédures) Echanges fonciers (en lien avec les autres procédures)
		Réflexion préalable à l'implantation des puits de captage pour l'AEP	Evaluation des impacts Analyse des solutions alternatives
		Déplacement éventuel des puits situés en zone d'érosion.	Evaluation des besoins, analyse de la faisabilité technique

	Objectifs	Stratégie	Modalités d'intervention
OBJECTIFS TRANSVERSAUX	Préservation des zones naturelles riveraines existantes dans leur taille, unité et diversité (en priorité les habitats naturels d'intérêt communautaire)	Limiter l'extension des carrières sur le site	Application des prescriptions du schéma départemental des carrières Etude d'impact (prise en compte des enjeux du site Natura 2000 – application de l'article 6) Acquisitions, échanges fonciers
	Préservation de la continuité longitudinale du cours d'eau (maintien de la libre circulation des habitats et des espèces).	Limiter la mise en culture des terrains naturels ou semi-naturels et favoriser leur gestion extensive	Acquisitions, échanges fonciers, location Conventions de gestion agri-environnementale: Contrats Territoriaux d'Exploitation (CTE), Engagements Agri-Environnementaux –(EAE) Evaluation préalable des impacts des opérations de défrichement et déboisement.
	Préservation d'une continuité transversale des habitats naturels (y compris les habitats sans intérêt majeur) = Eviter la fragmentation et la destruction directe par activités consommatrices de terrain : carrières, urbanisme, mise en culture, développement touristique.	Limiter l'extension urbaine et les constructions (voiries, bâtiments, équipements divers) sur le site	Mise en compatibilité des documents d'urbanisme (zone Directive Habitats en zone naturelle stricte avec éventuellement EBC) ; Etude d'impact (prise en compte des enjeux du site Natura 2000 – application de l'article 6). Coordination des projets et procédures.
	Maintenir des zones tampons et des corridors pour préserver les habitats et habitats d'espèces d'intérêt communautaire des perturbations induites	Limiter l'implantation de boisements artificiels	Mise en place de réglementations de boisement au niveau communal. Etude d'impact des opérations importantes de boisement (prise en compte des enjeux du site Natura 2000 – application de l'article 6). Acquisitions, échanges fonciers. Coordination des procédures et politiques
		Préservation et gestion extensive des prairies bocagères et francs bords	Maintien et encouragement des pratiques de pâturage extensif. Gestion écologique des pelouses non soumises à la dynamique fluviale.
		Préservation des zones refuges et corridors biologiques	Préservation des boires déconnectées Préservation et gestion écologique des petits ruisseaux.

	Objectifs	Stratégie	Modalités d'intervention
OBJECTIFS TRANSVERSAUX	Préservation de la qualité de l'eau de la rivière et des boires. Eviter les pollutions	Favoriser une agriculture plus respectueuse de l'environnement dans la zone tampon.	Préserver les zones prairiales dans et en périphérie du site Implanter des dispositifs enherbés en bordure immédiate des habitats naturels d'intérêt communautaire (notamment aquatiques). Localisation pertinente de la jachère PAC. Application des prescriptions spécifiques aux zones vulnérables au titre de la Directive Nitrate Respect des prescriptions du SAGE à venir.
		Réduction des pollutions de sources industrielles et domestiques : mise aux normes des ouvrages publics et privés	Application de la réglementation en vigueur Respect des prescriptions du SAGE à venir.
		Résorption des pollutions liées aux voiries et à l'entretien des espaces verts	Gestion extensive des dépendances vertes des grandes infrastructures. Diagnostic des systèmes de récupération des eaux de ruissellement.
	Maintien de l'alimentation en eau des habitats naturels et habitats d'espèces d'intérêt communautaire.	Limiter l'enfoncement du lit	Favoriser la dynamique fluviale (cf. précédent). Actions CTE 9.3, 11.1 et 11.2 (uniquement volontaires).
		Maintien du niveau des nappes et d'un débit d'étiage	Maîtrise globale des usages de l'eau (SAGE). Prise en compte des enjeux de la directive dans les différentes procédures (SAGE, etc...)
		Limiter les pompages directs dans les petits affluents, les boires et reculs	Application de la réglementation en vigueur. Pas de nouvelles autorisations sur ces sites (qui supposeraient une augmentation du débit pompé dans les boires).
	Eviter les dégradations ponctuelles, la perturbation des habitats naturels et des espèces	Organisation et gestion des usages	Promenade et randonnée : mise en œuvre d'un plan de fréquentation (définition et aménagement des accès et sentiers existants et à venir, organisation de la fréquentation à venir) Signalétique adaptée
			Organisation de la pratique du canoë kayak (sites de bivouac et d'embarcation) Mise en place d'une charte de bonne conduite et d'une information spécifique
			Limitation des sports motorisés (recherche de sites plus appropriés, application de la réglementation en vigueur)

	Objectifs	Stratégie	Modalités d'intervention
OBJECTIFS TRANSVERSAUX	Préservation de la qualité générale du site et des équilibres écologiques	Lutte contre les déchets	Opérations de nettoyage des sites pollués Communication, sensibilisation des usagers (cf. ci-après) Application de la réglementation en vigueur
		Lutte contre les espèces végétales envahissantes	Suivi de l'évolution des peuplements de pestes végétales (Renouée notamment) Expérimentation de techniques de lutte
		Lutte contre les espèces animales envahissantes (Ragondin, Tortue de Floride, ...)	Piégeage, capture à privilégier par rapport à l'empoisonnement qui peut affecter le Castor Eviter les lâchers de Tortues de Floride et permettre leur capture Communication et information du grand public
	Prise en compte du document d'objectifs dans les autres politiques de l'Etat et des collectivités (infrastructures, développement)	Formation et Information des services de l'Etat et des collectivités	Formation et diffusion d'une note d'information sur les enjeux du site NATURA 2000 Val d'Allier Nord et les prescriptions du document d'objectifs.
	Prise en compte des enjeux du site et articulation avec d'autres projets ou procédures concernant l'aménagement du territoire et l'environnement	Coordination du programme NATURA 2000 avec les autres projets environnementaux Projet des collectivités, SAGE, Zone d'action renforcée pour la qualité de l'eau (Agence de l'Eau), Actions des associations (Conservatoires, LPO, ...), Plan Loire Nature II, ...	Organisation d'une réunion annuelle entre les porteurs de projets Communication et information des porteurs de projets (collectivités, associations, privés, ...)
		Compatibilité entre l'aménagement de la RN7 (mise à 2x2 voies) et les enjeux de la Directive	Mise en place d'aménagements nécessaires à la préservation de la qualité de l'eau (eaux de ruissellement), de l'alimentation en eau des boires Restauration des corridors biologiques Evaluation article 6
		Compatibilité des arrêtés de location du domaine public	Prise en compte des enjeux de la Directive dans les arrêtés Adapter certaines prescriptions
		Coordination avec le règlement de la Réserve Naturelle	Assurer une bonne cohérence entre les cahiers des charges proposés et le règlement de la réserve

LA GESTION DES HABITATS NATURELS ET ESPECES D'INTERET COMMUNAUTAIRE

Remarque : les objectifs transversaux sont fondamentaux pour la préservation des habitats naturels ou habitats d'espèces d'intérêt communautaire. Leur respect constitue un préalable indispensable et indissociable des objectifs de gestion directe définis ci-après. La préservation de la dynamique fluviale et de l'espace de liberté en particulier, qui est indispensable n'est pas re-mentionnée à chaque fois.

	Objectifs	Stratégie	Modalités d'intervention
GESTION DES HABITATS NATURELS	Intégration des enjeux liés aux habitats et espèces d'intérêt communautaire dans le cadre de la programmation pluriannuelle de travaux en bordure de la rivière Allier	Adaptation des préconisations d'entretien afin qu'elles soient favorables aux habitats et habitats d'espèces d'intérêt communautaire	<p>Limitier et coordonner les opérations de scarification</p> <p>Définir un calendrier d'interventions compatible avec la préservation du patrimoine naturel (lieu, période).</p> <p>Identifier les sites dégradés à traiter en priorité</p> <p>Prise en compte des recommandations de gestion des habitats naturels et habitats d'espèces</p>
	Préserver les superficies de grèves exondées et de végétation annuelle.	Prise en compte de ces enjeux dans le cadre d'éventuelles interventions sur le débit d'étiage	Coordination des procédures (SAGE, Plan Loire, ...)
	Préserver les habitats de boires closes (lacs eutrophes)	<p>Limitier l'implantation d'une végétation pérenne sur certaines grèves favorables à la végétation annuelle par un entretien sur certains secteurs où la dynamique fluviale est bloquée.</p>	<p>Enlèvement manuel ou mécanique de la végétation, puis scarification (mais limitée et coordonnée) (cf. Plan d'entretien) (intervention ciblée et en respect du calendrier d'intervention).</p> <p>Contrôle des plantes invasives (cf. ci-après)</p>
		<p>Maintien du fonctionnement hydraulique</p> <p>Limitation des apports de nutriments</p> <p>Limitation des pollutions</p>	Cf. actions transversales : qualité de l'eau, apports hydriques, mise en place de zones tampon, ...
		<p>Gestion écologique des reculs et boires (dans les secteurs qui ne sont plus soumis à une dynamique active)</p>	<p>Pas d'interventions de reprofilage (maintien de la topographie en pente douce des berges)</p> <p>Enlèvement des embâcles qui favorisent la sédimentation</p> <p>Surveillance du développement de la végétation herbacée permanente (roseaux, Baldingère) ou ligneuse et intervention si nécessaire</p>

	Objectifs	Stratégie	Modalités d'intervention
GESTION DES HABITATS NATURELS	Végétation annuelle pionnière oligotrophe à souchets (<i>nanocyperion</i>)	Préserver les habitats de boires closes	(cf. paragraphe précédent)
		Réaménagement écologique des gravières	Reprofilage des berges sur les anciennes gravières judicieusement choisies (gravières abritant déjà cet habitat, potentiel d'accueil, situation géographique, contexte, ...).
	Préserver les pelouses à orpins	Gestion des pelouses à orpins qui ne sont plus soumises à une dynamique fluviale active et peuvent évoluer vers des fourrés denses à Prunellier	Débroussaillage mécanique ou pâturage très extensif : actions (CTE, MAE)
		Eviter piétinement et surpâturage	Adaptation des taux de chargement Déplacement des zones d'affouragement. (CTE, MAE)
	Préserver les forêts alluviales à bois tendre et à bois dur	Eviter la dégradation directe des habitats (plantations d'essences artificielles, débroussaillage, coupes rases)	Application de la réglementation en vigueur sur le défrichement Réglementation de boisement (cf. précédent) Etude d'impact (art.6) Acquisitions foncières, échanges fonciers.
		Limitier les interventions dans ces milieux : laisser évoluer naturellement et en évitant toute transformation (les interventions favorisent la colonisation par les pestes végétales : Robinier faux acacia, Renouée).	Programme d'entretien (cf. précédent) Formation, information des organismes pratiquant des interventions (associations, collectivités). Préserver les espèces à intérêt patrimonial (garder les essences remarquables : Orme lisse, Frêne oxyphyllé).
		Contrôle et suivi des plantes invasives (Renouée du Japon notamment)	Suivi des espèces Expérimentation de méthodes de lutte
	Maintien de vieux arbres et arbres morts favorables aux insectes (Lucane et Grand Capricorne)	Gestion forestière adéquate	Limitier l'enlèvement des arbres morts sur les secteurs à risques d'embâcles en amont des ouvrages ou à risque pour la sécurité des promeneurs et usagers de sites sportifs
	Préserver l'habitat du Castor d'Europe (ressources alimentaires et libre circulation)	Maintien des forêts alluviales à bois tendre et de zones arbustives à saules et peupliers (au moins une bande de 5 m en contact avec le cours d'eau)	Cf. objectifs transversaux Cf. gestion des habitats
		Maintien de la libre circulation de l'animal	Cf. objectifs transversaux
		Mise en compatibilité des moyens de lutte contre les Ragondins avec la préservation du Castor	Privilégier et encourager les méthodes de capture sélectives (cage-piège)
		Lutte contre les dégâts commis par les Castors sur des plantations présentant des enjeux économiques	Préservation de la ripisylve naturelle Identification des sites touchés Mise en place de mesures de protection

	Objectifs	Stratégie	Modalités d'intervention
GESTION DES HABITATS NATURELS	Conserver des habitats attractifs pour la Loutre d'Europe (présence sur les affluents)	Veiller à la non-fragmentation des habitats et au maintien de corridors pour la recolonisation de cette espèce Maintien de la libre circulation de l'animal	Cf. objectifs transversaux Cf. gestion des habitats
		Maintien de lieux refuges le long des cours d'eau (ripisylves peu entretenues et arbustes épineux).	Cf. gestion des habitats (compatibilité avec le programme d'entretien notamment)
		Préconisation de moyens de lutte contre les Ragondins compatibles avec la préservation de la Loutre d'Europe	Privilégier et encourager les méthodes de capture sélectives (cage-piège)
	Préserver l'habitat de la Barbastelle	Préciser le statut biologique de l'espèce sur le site	(cf. suivi)
		Maintien d'habitats forestiers diversifiés. Encourager le maintien ou le renouvellement des réseaux linéaires d'arbres	Maintien d'arbres morts (cf. préservation de la forêt alluviale) ou creux. Conventions avec les agriculteurs (Mesures CTE éventuellement) et propriétaires
	Gestion favorable à la Cistude d'Europe	Préservation et entretien extensif des sites de ponte, à savoir les prairies et pelouses périphériques aux boires et ruisseaux	Définition des périodes de quiétude (pas d'intervention agricole et de battues) Gestion agri-environnementale
		Eviter le lâcher des Tortues de Floride	Mise en place d'actions de communication sur les problèmes de lâchers de Tortues de Floride. Expérimentation de techniques de capture de la Tortue de Floride lors des opérations de suivi de la Tortue Cistude.
Maintenir la libre circulation des poissons migrateurs (Saumon atlantique, Lamproie marine, Grande alose)	Ne pas implanter d'obstacles à la circulation (remontée ou dévalaison) des reproducteurs, ou rétablir la libre circulation à travers un dispositif adapté. Ne pas implanter d'obstacles à la descente des juvéniles.	Cf. objectifs transversaux	

	Objectifs	Stratégie	Modalités d'intervention
GESTION DES HABITATS NATURELS	Préserver le Toxostome	Préciser la responsabilité de la région Auvergne pour cette espèce, sachant qu'elle n'est pas indigène du Bassin de la Loire.	Consultation des scientifiques spécialistes de l'espèce au niveau national et européen.
		Améliorer la connaissance de cette espèce à l'échelle de la région Auvergne et du site	Réalisation d'une étude à l'échelle de l'ensemble de la région Auvergne pour préciser la répartition de l'espèce, l'état des populations et l'écologie Localiser les secteurs favorables à la reproduction de l'espèce (zones courantes à fonds de galets) sur le site.
		Préserver les zones potentiellement favorables à sa reproduction	Compatibilité du plan d'entretien et des différents travaux
	Maintien de l'habitat de la Bouvière	Préservation des reculs connectés favorables à la Bouvière	Cf. gestion des habitats Dans les secteurs non soumis à la dynamique : restaurer la connexion hydraulique des boires potentiellement favorables à la Bouvière (si la reconnexion est justifiée d'un point de vue hydraulique) Limiter les pollutions diverses (cf. actions transversales)
		Préserver les populations de Moules d'eau douce qui sont indispensables à la reproduction de la Bouvière	Limiter la pollution par les toxiques Limiter les populations de Ragondin
	Préserver les petits ruisseaux affluents de l'Allier favorables à l'Agrion de Mercure	Eviter la canalisation et l'embroussaillage des ruisseaux favorables à l'espèce.	Gestion douce des ruisseaux : enlèvement manuel de la végétation (ronces, broussailles) si nécessaire, réalisation des interventions par tronçon et à une période favorable
		Maintien de la qualité des milieux aquatiques et riverains	Favoriser le maintien des pacages le long des ruisseaux concernés. Mise en place de bandes enherbées ou de zones tampons le long des cours d'eau bordés de cultures (cf. CTE).
	Préserver l'habitat du Lucane cerf-volant.	Favoriser une gestion forestière favorable à l'espèce	Maintien des vieux arbres et arbres morts. Cf. Gestion des forêts alluviales
	Préserver les milieux favorables au Cuivré des marais	Approfondir les connaissances de l'espèce	Cf. suivi
		Gestion des sites favorables à l'espèce : bords de fossés humides, prairies à Rumex	Fauche à une période favorable à l'espèce (selon cycle biologique de l'espèce)

ANIMATION, COMMUNICATION, PEDAGOGIE

	Objectifs	Stratégie	Modalités d'intervention
ANIMATION, COMMUNICATION, PEDAGOGIE	Animation et suivi de la mise en œuvre du programme Natura 2000	Choix d'une structure coordinatrice pour la mise en œuvre des actions spécifiques à Natura 2000	Création d'un poste d'animateur et affectation de moyens techniques et financiers Réunion de comité de pilotage et de groupes de travail restreints
	Communication/information	Mise en place d'outils de communication à destination des usagers (grand public) et riverains	Elaboration d'un plan de communication pour définir les médias les plus adaptés (Publication d'une lettre d'information, Communication dans la presse , ...) Poursuite de la "lettre Natura 2000"
		Communication à l'attention des porteurs de projets (Etat, collectivités, associations, privés) Prise en compte du document d'objectifs dans les autres politiques de l'Etat et des collectivités (infrastructures et développement)	Elaboration d'un guide technique Poursuite de la "lettre Natura 2000" Faire figurer les conclusions du document d'objectifs dans le « porter à connaissance » des documents d'urbanisme
		Communication ciblée auprès de groupes spécifiques d'usagers	Promeneurs et Randonneurs Pêcheur et chasseurs (en complément des actions déjà menées par les associations) Pratiquants du canoë-kayak
	Pédagogie à l'environnement	Réalisation d'outils et/ou d'animations pédagogiques (en collaboration avec les prestataires et associations identifiés)	Projets pédagogiques auprès du public scolaire et des familles (formation d'intervenants ou mise à disposition d'outils pédagogiques) Outils de communication à disposition des communes Exposition/conférences à l'attention du grand public Réalisation d'outils d'interprétation mobiles

SUIVI DES HABITATS ET DES ESPECES ET DU PROGRAMME D' ACTIONS

Ces objectifs concernent la mise en place des protocoles de suivi permettant d'améliorer les connaissances et d'évaluer l'évolution de l'état de conservation des habitats et espèces.

	Objectifs	Stratégie	Modalités d'intervention
	Cistude d'Europe	Améliorer les connaissances sur la répartition de cette espèce.	Evaluation des populations par capture dans les boires potentielles.
SUIVI DES HABITATS ET DES ESPECES ET DU PROGRAMME D' ACTIONS	Loutre d'Europe	Suivre l'évolution des populations sur le site et le processus de recolonisation	Intervention d'un spécialiste pour des prospections systématiques et à échéances régulières
	Grande Alose, Lamproie marine	Améliorer les connaissances relatives à l'espèce, Localiser les frayères	Suivi des remontées Localisation et suivi des sites de frayères
	Toxostome	Préciser la responsabilité de la région Auvergne pour cette espèce, sachant qu'elle n'est pas indigène du Bassin de la Loire	Consultation des scientifiques spécialistes de l'espèce au niveau national et européen
		Améliorer la connaissance de cette espèce à l'échelle de la région Auvergne et du site	Réalisation d'une étude à l'échelle de l'ensemble de la région Auvergne pour préciser la répartition de l'espèce, l'état des populations et l'écologie Localiser les secteurs favorables à la reproduction de l'espèce (zones courantes à fonds de galets) sur le site.
	Cuivré des marais	Approfondir les connaissances relatives à l'espèce	Suivi des effectifs d'adultes
	Gomphe serpent	Suivi de la dynamique de populations Préciser le statut biologique de l'espèce sur site	Mise en place d'un suivi pour préciser la prise en compte de la section minimale nécessaire à sa reproduction
	Agrion de Mercure		
	Lucane cerf-volant	Pas de suivi spécifique	Dans le cadre du suivi des forêts alluviales, notamment à bois dur, noter les observations de Lucane
	Grand Capricorne	Suivi des populations présentes	Suivi des adultes grâce à l'emploi de pièges attractifs non destructifs
	Evaluation « en cours » du programme d'actions	Suivi et évaluation des actions mise en œuvre	Mise en place d'un protocole simple de suivi des actions Assistance auprès des porteurs de projets (animateur du document d'objectifs).

CONCLUSION

La préservation des habitats d'intérêt communautaire du Val d'Allier Nord nécessite peu d'interventions directes de gestion des milieux, mise à part la lutte contre les pestes végétales.

Il importe en revanche de prendre des mesures de conservation, telles le maintien de la dynamique fluviale et de l'espace de liberté de la rivière, le maintien (voire l'amélioration) de la qualité de l'eau, la préservation des espaces encore naturels de tout aménagement ou dégradation.

Il s'agira ainsi

- d'anticiper sur le développement futur des activités, afin de prévenir les risques de dommages sur les milieux naturels : c'est-à-dire appliquer les principes de précaution et de prévention. La mise en compatibilité des projets, programmes et politique concernant le site est pour cela indispensable ;
- de mettre en place des mesures de gestion des usages et en particulier de la fréquentation du site. Le Val d'Allier ayant une vocation affirmée pour les activités de tourisme et de loisirs, il sera nécessaire de bien les planifier afin qu'elles puissent s'inscrire dans une démarche de développement durable ;
- de restaurer, par de pratiques de gestion adaptée, les sites en voie d'être dégradés.

Les gestionnaires auront parfois à gérer des objectifs contradictoires :

- entre les différents enjeux économiques, sociaux ou environnementaux du site ;
- mais aussi pour la préservation des espèces de la Directive : maintien de la fonctionnalité des boires (connexions favorable aux poissons, et notamment à la Bouvière) ou de leur isolement favorable à la Cistude d'Europe ou au Triton crêté par exemple.

